



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

À une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2013, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 7 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du règlement n° 698-2012 modifiant le règlement de zonage
- b. Adoption du premier projet de règlement n° 700-2013 modifiant le règlement de zonage
- c. Avis de motion – règlement n° 701-2013 modifiant le règlement relatif au PIIA
- d. Adoption du projet de règlement n° 701-2013 modifiant le règlement relatif au PIIA
- e. Adoption du premier projet de règlement n° 703-2013 modifiant le règlement de zonage
- f. PIIA patrimoine – 126, rue Principale
- g. CPTAQ – lot 3 383 012, rang St-Lazare
- h. CPTAQ – 548, rang Prairie-Grillée

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. ...

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. ...



11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Commandite à l'Association de Ringuette de Lotbinière

12. ADMINISTRATION

- a. Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » avec la Croix-Rouge
- b. Envoi des comptes de taxes et factures impayés à la MRC de Lotbinière
- c. Cocktail dinatoire des produits du terroir de Lotbinière
- d. Adhésion 2013 à l'Office de Tourisme de Lotbinière
- e. Projet Municipalité Amie des Aînés (MADA) pour 2 ans
- f. Acceptation de promesse d'achat et vente du lot 5 197 351
- g. Nomination d'une directrice générale adjointe temporaire
- h. Renouvellement des contrats de travail du personnel cadre et de la SAAQ
- i. Embauche d'une employée au bureau de la SAAQ
- j. Mandat à Plania pour représenter la Municipalité auprès du MDDEFP

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Nomination du maire suppléant

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15645-01-2013
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2013 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15646-01-2013
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Décembre

Ginette Moreau Daigle	2 400,68 \$
Léopold Rousseau	872,98 \$
Jean-Pierre Lamontagne	872,98 \$
Jonathan Moreau	872,98 \$
André Sévigny	872,98 \$
Julie Rousseau	872,98 \$
Bernard Ouellet	872,98 \$
Martine Couture	5 484,05 \$
Cathy Bergeron	4 584,18 \$
Martin Miller	2 819,66 \$
Renault Lepage	4 874,73 \$
Dany Lamontagne	3 924,01 \$
Membres du conseil et cadres :	29 325,19 \$
Employés voirie et bureau :	50 299,26 \$
Service de sécurité incendie :	9 829,37 \$
Bibliothèque et brigadières :	2 779,62 \$
Personnel de la SAAQ :	7 733,26 \$
Total des salaires bruts payés pour décembre 2012 :	99 966,70 \$

Comptes payés - Décembre

CARRA	Cotisation mensuelle - novembre	1 818,62 \$
Gilles Roger	Remb. de taxes payées en trop	563,50 \$
C.P.A. Les Dorisseaux	Subvention	1 050,00 \$
Club de patinage artistique Ste-Croix	Subvention	150,00 \$
127 ^e groupe Agapogil	Subvention	900,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi Lotbinière	Subvention	100,00 \$
École secondaire Beaurivage	Subvention - album des finissants	75,00 \$
Construction Léandre Demers inc.	Remb. de taxes payées en trop	478,50 \$
Gérard-Philippe Cloutier	Remb. dépôt cert. de localisation	200,00 \$
Ministre des Finances	Demande de CA (ajout adoucisseur)	538,00 \$
Ministre des Finances	Demande de CA (captage des eaux)	4 298,00 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - novembre	1 103,20 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	242,47 \$
Hydro-Québec	Électricité	6 760,75 \$
Anthony Desrochers	Remb. de taxes payées en trop	595,38 \$
Jean-Philippe Faucher, C. Martineau	Remb. de taxes payées en trop	239,33 \$
Ferme M.S.C. inc. (Marcel Cayer)	Remb. de taxes payées en trop	412,50 \$
Gaston Houde	Remb. de taxes payées en trop	156,51 \$
Réal Létourneau	Remb. de taxes payées en trop	853,52 \$
Normand Soucy	Remb. de taxes payées en trop	560,86 \$
Philippe Goulet	Remb. de taxes payées en trop	196,87 \$
Maxime Cayer	Remb. dépôt cert. de localisation	200,00 \$
Postes Canada	Apollinairois de décembre	475,00 \$
L'Impériale	Essence et diesel	5 905,62 \$
Construction Léandre Demers	Remb. dépôt cert. de localisation	200,00 \$
Construction Léandre Demers	Remb. dépôt cert. de localisation	200,00 \$
Coop fédérée	Propane - salle communautaire	659,01 \$
Postes Canada	Offre d'emploi SAAQ	446,54 \$
Fiducie familiale immobilière Querry	Remb. dépôt cert. de localisation	200,00 \$
Interfas inc.	Assurances collectives - novembre	6 142,17 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	367,84 \$
Interfas inc.	Assurances collectives - décembre	5 979,34 \$
Maison des Jeunes	Subvention	1 355,11 \$
Total des comptes payés pour le mois de décembre 2012 :		43 423,64 \$



Comptes à Payer - Décembre

Abris Tout Genre G.Y. inc.	Toiles - Place Francoeur	459,90 \$
Acier Picard inc.	Pièces	604,25 \$
Aréo-Feu	Pièces - service incendies	2 229,86 \$
ADMQ	Adhésion 2013	670,15 \$
APOM	Adhésion 2013	105,00 \$
Ass. québécoise d'urbanisme	Adhésion collective 2013	546,13 \$
Autobus Auger	Sortie à l'aquarium (camp anglais)	258,69 \$
Banlieue Ford	Filtre et huile	38,09 \$
Batteries du Québec	Batteries	70,09 \$
Samuel Bergeron	Surveillance du gymnase	365,63 \$
Biolab	Analyses d'eau	210,40 \$
Boulons et écrous	Crochets et boulons	184,60 \$
Brassard	Papeterie	136,20 \$
Bureau en gros	Imprimante	132,68 \$
BuroPlus	Papeterie	148,49 \$
Carquest	Pièces	100,13 \$
Casse-Croûte Chez Lizon	Repas pompiers	90,21 \$
Centre Lavertu Honda	Génératrice et huile à moteur	1 403,18 \$
CGER	Location de novembre et réparation	8 070,92 \$
Certified Laboratories	Produit	401,21 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération	183,96 \$
Stéphane Cloutier	Formateur - service incendie	92,85 \$
Club FADOQ les Alouettes	Location de salle	310,00 \$
Commercial Maintenance Chemical	Dégraisseur	898,75 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage salle com. et chalet des loisirs	1 294,02 \$
Construction Jacques Dubois	Décomptes 8 et 9 - Place Francoeur	13 760,02 \$
La Coop Seigneurie	Propane et roues	64,02 \$
Cordonnerie Touche-à-Tout	Par-dessus	57,43 \$
COMBEQ	Adhésion 2013 (Louise et Nathalie)	540,38 \$
Marc Côté	Remb. par-dessus	57,42 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et Francoeur	752,80 \$
Déneigement Olivier	Déneigement - 10 % retenue	5 587,79 \$
Deschênes	Fils compteurs	167,55 \$
Dessureault, Lemire, Désaulniers...	Services professionnels	1 253,23 \$
Dilicontracto inc.	Ouverture du site d'enfouissement	643,86 \$
École nationale des pompiers	Examen pratique	658,00 \$
École des Quatre-Vents	Location du gymnase	1 680,00 \$
EIRS Alarme	Surveillance et remplacement batterie	423,12 \$
ESSOR	Assurances générales	91 619,77 \$
Eugène Allard	Produits d'entretien	617,34 \$
Exova	Analyses	82,21 \$
Le Feuillet Paroissial	Publicité annuelle	143,71 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	177,00 \$
Fortier 2000 Itée	Dépôt à neige	3 345,38 \$
Groupe Déziel	Valves	197,51 \$
Hewitt	Inspection annuelle	608,71 \$
Manon Jean	Frais de déplacement - Atelier biblio.	21,84 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	310,00 \$
Colette Lamontagne	Ustensiles pour le comité après funérailles	46,95 \$
Stéphane Laroche	Remb. bottes de travail	195,40 \$
Alain Laviolette	Consultant assurances	1600,00 \$
L. Delisle inc.	Travaux au dépôt à neige et déneigement	28 632,91 \$
Renault Lepage	Caméra	111,52 \$
Lettrage Rémi Gagné	Lettrage	86,23 \$
Librairie Renaud-Bray	Cartes	30,00 \$
Librairie Chouinard	Livres - bibliothèque	1 001,60 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Linde	Acétylène et oxygène	47,49 \$
Logiciels Sport-Plus inc.	Formation	68,99 \$
Maheu et Maheu	Entente de gestion et désodorisation	676,05 \$
Marché Veilleux	Divers - assemblée des maires et réunions	460,13 \$
Marius Garon inc.	Pièces	119,00 \$
MBH mobilier de bureau	Chemises et étiquettes	433,83 \$
Médias Transcontinental	Programmation loisirs	143,85 \$
MRC de Lotbinière	Frais cours d'eau, livres, support et quote-part	20 142,67 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part	4645,27 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide pompiers	1 332,19 \$
Judith Nadeau	Barrière - terrain des loisirs	260,00 \$
Nordik Sports	Huile	13,78 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement - retenue de 10 %	38 307,34 \$
P.E. Fraser	Caoutchouc	31,04 \$
Performance C2	Acompte - cours	10 000,00 \$
Placide Martineau inc.	Bacs roulants et pièces	954,26 \$
Plania	Honoraires	8 991,06 \$
Produits industriels J-P Côté inc.	Hypochlorite	1 077,32 \$
PG Solutions	Contrat d'entretien et séminaire	19 643,51 \$
Protection incendie PC	Recharges	200,06 \$
Publications CCH ltée	Renouvel. actualité juridique municipale	471,45 \$
Québec municipal	Adhésion 2013	862,31 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	2 212,79 \$
R.M. Leduc & cie inc.	Papeterie bibliothèque	220,11 \$
Ray-Car	Pierre	162,19 \$
Réal Huot inc.	Pièces	1 335,34 \$
SADC	Inscription déjeuner-conférence	20,00 \$
Services Frimas inc.	Maintenance - décembre	283,42 \$
Signoplus	Signalisation	1 009,76 \$
SNC-Lavalin inc.	Honoraires professionnels	18 522,52 \$
SOCAN	Droits de licence	212,78 \$
SOS Technologie	Formation annuelle	471,98 \$
S-Pace signalétique	Panneaux de signalisation	574,88 \$
Tessier récréo-parc	Bancs	4 001,13 \$
Voltec	Entretien réseau d'éclairage public	873,81 \$
Westburne	Pièces	430,25 \$
Wilson & Lafleur inc.	Renouvellement Code Civil	66,15 \$
Wolseley	Compteurs d'eau	758,84 \$
Wurth	Pièces	452,96 \$
Xérox	Copies, papier et agrafes	3 164,91 \$
Total des comptes à payer pour le mois de décembre 2012 :		317 134,51 \$

15647-01-2013
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 698-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin de réduire le nombre d'étages minimum à 2 étages pour les habitations multifamiliales dans la zone 173R;



ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2012 par André Sévigny, conseiller n° 5;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 27 novembre 2012;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 698-2012 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

15648-01-2013
point no 7b

**ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N° 700-2013 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin d'augmenter la hauteur maximale à 9.5 mètres pour les bâtiments principaux d'un et de deux étages dans la zone 172R;

ATTENDU QUE la hauteur de 9.5 mètres a été déterminée en considérant les infrastructures peu profondes existantes de la rue;

ATTENDU QUE la Municipalité a aussi reçu une demande pour agrandir la zone 161R à même la zone 172R afin de permettre la construction d'habitation unifamiliale jumelée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 700-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

15649-01-2013
point no 7c

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 701-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AU PIIA**

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 701-2013 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 594-2007 afin de modifier l'article 2.1 sur les zones et catégories de terrains, de constructions ou de travaux assujettis, ainsi que pour modifier le tableau des finis de l'annexe 6.



15650-01-2013
point no 7d

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 701-2013 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT RELATIF AU PIIA**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 594-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a relevé des problèmes d'application du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 et souhaite apporter les modifications nécessaires afin d'y remédier;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 afin de modifier l'article 2.1;

ATTENDU QUE la Municipalité a aussi reçu une demande afin de modifier le tableau des finis ainsi que les figures 2 et 3 concernant les habitations unifamiliales isolées et jumelées de l'annexe 6;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 14 janvier 2013 par André Sévigny, conseiller no 5;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 701-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

15651-01-2013
point no 7e

**ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N° 703-2013 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin de permettre les usages spécifiques suivants :

- 574 : Vente au détail d'équipements et d'accessoires informatiques
- 655 : Service informatique
- 6311 : Service de publicité
- 6331 : Service direct de publicité par la poste
- 6496 : Service de réparation et d'entretien de matériel informatique

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la modification du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 703-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.



15652-01-2013
point no 7f

PIIA PATRIMOINE – 126, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 416 d'une superficie de 1916.9 m² dans la zone 152R situé au 126, rue Principale;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2012-647 afin d'agrandir le bâtiment principal;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera le même que celui existant et la toiture sera en bardeau d'asphalte de même couleur que celle existante;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ce permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n° 2012-647.

Adopté à l'unanimité

15653-01-2013
point no 7g

CPTAQ – LOT 3 383 012, RANG ST-LAZARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 383 012 dans la zone 16A situé sur le rang St-Lazare;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande afin de procéder à l'enlèvement d'une butte de sable sur une superficie approximative de 2000 m², ainsi que l'utilisation d'un chemin d'accès existant;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

15654-01-2013
point no 7h

CPTAQ – 548, RANG PRAIRIE-GRILLÉE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire des lots 3 384 972 et 3 384 975 situés au 548, rang Prairie-Grillée;

ATTENDU QUE le demandeur désire obtenir l'appui de la Municipalité auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour opérer une clinique de massothérapie dans un local de 40 m² situé à l'intérieur de la résidence unifamiliale isolée;



ATTENDU QUE les propriétaires possèdent l'emplacement visé par la demande depuis le 19 juin 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De recommander à la CPTAQ d'accepter cette demande d'autorisation, et ce, pour les motifs ci-après exposés :

L'usage demandé n'aura aucun impact pour l'utilisation du lot à des fins agricoles.

La demande ne pose aucune contrainte concernant les usages agricoles voisins quant aux normes de distances séparatrices prévues à notre règlement de zonage étant donné que l'usage sera à l'intérieur de la résidence existante.

Dans la zone blanche, il existe des endroits appropriés pour un tel usage, mais le demandeur désire opérer ce service dans sa résidence.

L'usage demandé dans ce secteur de la municipalité ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et l'ajout de ce service apportera des retombées pour la Municipalité, soit des taxes.

Adopté à l'unanimité

15655-01-2013
point no 11a

COMMANDITE À L'ASSOCIATION DE RINGUETTE DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE l'Association de Ringuette de Lotbinière (ARL) a fait une demande écrite sollicitant un appui financier;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant;

ATTENDU QU'il y a 2 jeunes filles de Saint-Apollinaire qui sont inscrites;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à l'ARL, une subvention de 100 \$.

Adopté à l'unanimité

15656-01-2013
point no 12a

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE « SERVICES AUX SINISTRÉS » AVEC LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge doit être renouvelée afin de prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes, le Code municipal;

ATTENDU QUE la mission de la Croix-Rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler l'entente avec la Croix-Rouge canadienne et de s'engager à verser un montant annuel équivalant à 0.15 \$ per capita à la campagne collective de fonds de la Croix-Rouge. Ce qui équivaut à un montant de 774.30 \$ pour la période du 10 janvier 2013 au 10 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité



15657-01-2013
point no 12b

ENVOI DES COMPTES DE TAXES ET FACTURES IMPAYÉS À LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE les dossiers de vente pour non-paiement de taxes doivent être envoyés à la MRC de Lotbinière avant le 15 mars de chaque année selon les paramètres habituels;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire envoie à la MRC de Lotbinière tous les dossiers des contribuables dont les taxes et factures de l'année 2011 et autres années antérieures n'ont pas été payées à ce jour.

Adopté à l'unanimité

15658-01-2013
point no 12c

COCKTAIL DINATOIRE DES PRODUITS DU TERROIR DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE le 27 février prochain se tiendra la 5^e édition du cocktail d'inoire des produits du terroir de Lotbinière à la salle communautaire de Saint-Apollinaire sous la présidence d'honneur de M. Carl Beaudoin;

ATTENDU QUE les profits de cette activité-bénéfice seront remis à la Fondation Philippe Boucher pour venir en aide aux jeunes handicapés, aux jeunes dans le besoin et aux organismes qui soutiennent ces jeunes de notre région;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer à cette activité en faisant l'achat de 5 cartes, au coût de 125 \$ chacune, pour un total de 625 \$.

Adopté à l'unanimité.

15659-01-2013
point no 12d

ADHÉSION 2013 À L'OFFICE DE TOURISME DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QU'il est temps de renouveler notre partenariat avec l'Office de tourisme de Lotbinière;

ATTENDU QUE le fait d'être membre de l'Office de tourisme favorise que des organismes sans but lucratif de notre municipalité soient membres à moindre coût;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler notre adhésion avec l'Office de tourisme de Lotbinière pour un an, au coût de 205 \$ taxes incluses, comprenant le partenaire de base et une 2^e visibilité de 3 lignes.

Adopté à l'unanimité

15660-01-2013
point no 12e

PROJET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) POUR 2 ANS

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Lotbinière a adopté le 8 février 2012 la résolution n° 031-02-2012 pour appliquer au programme Municipalité Amie Des Aînés (MADA); pour les municipalités (sauf Saint-Agapit, Lotbinière) et au programme de politique familiale locale;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a accepté la demande de subvention de la MRC et a confirmé le 6 novembre 2012, par lettre, le versement d'une subvention de 130 000 \$ pour la réalisation de 15 politiques pour les aînés et 15 plans d'action;



ATTENDU QU'une condition du programme MADA est que le milieu doit contribuer pour 10 % au projet; dans notre cas cela représente 13 000 \$; que le conseil des maires a adopté le 28 novembre 2012 le règlement de quotes-parts 2013 (N° 239-2012) et a prévu pour 2013 de collecter 13 000 \$ entre les 15 municipalités visées, à parts égales;

ATTENDU QUE le programme MADA prévoit la mise en place d'un comité de pilotage au sein de la MRC et un comité de pilotage au sein des 15 municipalités participantes; que ce comité aura le mandat d'être le « porteur du projet » dans chaque localité;

ATTENDU QUE le programme MADA vise à doter les municipalités locales d'une politique pour les aînées et d'identifier les actions à mettre de l'avant au cours des trois prochaines années;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a prévu un autre programme le QADA (Québec ami des Aînés) qui permettra de financer certaines actions identifiées au MADA;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a refusé la demande de subvention pour la réalisation des politiques familiales locales le 16 novembre 2012;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC de Lotbinière ont signifié leur intention de traiter simultanément le volet « famille » en même temps que le volet « aînés »;

ATTENDU QUE le programme MADA prévoit également une contribution de 23 800 \$ qui sera versée au Carrefour action municipale famille (CAMF) afin d'assister techniquement la MRC et les 15 municipalités participantes;

- 20 heures : 20 heures réservées à la MRC ;
- 90 heures : 6 heures réservées à chaque municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

- d'accepter de participer au projet MADA au cours des 2 prochaines années;
- de mettre en place un comité de pilotage local pour mener à bien le projet;
- de traiter simultanément le volet « famille » et le volet « aînés »;
- d'informer le « Carrefour Action Municipale Famille » de notre intention d'utiliser les services de 6 heures proposées.

Il est également résolu de transmettre cette résolution à la MRC de Lotbinière et au CAMF.

Adopté à l'unanimité

15661-01-2013
point no 12f

ACCEPTATION DE PROMESSE D'ACHAT ET VENTE DU LOT 5 197 351

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Abris tout genre G.Y. inc. pour le lot 5 197 351 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé sur la rue du Parc;

ATTENDU QUE ledit terrain, d'une superficie de 1737.2 m² ou environ 18 699.06 pi², est identifié par la parcelle B sur la description technique préparée par Paul Grimard, arpenteur-géomètre, le 13 juillet 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Abri tout genre G.Y. inc. le lot 5 197 351 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière d'une superficie de 1737.2 m² ou environ 18 699.06 pi², représenté par la parcelle B sur la description technique préparée par Paul Grimard, arpenteur-géomètre, le 13 juillet 2012;

Le prix d'achat est de 28 048.60 \$ plus les taxes applicables que les acheteurs ont convenu de payer à la Municipalité de Saint-Apollinaire, lors de la signature de l'acte de vente.

Le Conseil autorise la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, l'acte de vente relatif à cette transaction.

Adopté à l'unanimité.



15662-01-2013
point no 12g

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE TEMPORAIRE

ATTENDU QUE madame Cathy Bergeron, directrice générale adjointe, est en congé de maternité;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer madame Nathalie Breton à titre de directrice générale adjointe pour la durée du congé de maternité de madame Cathy Bergeron.

Que madame Nathalie Breton gardera également le titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint;

Que la directrice générale adjointe soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité en l'absence de la directrice générale.

D'accorder à madame Breton une compensation de 70 \$/semaine pour le travail effectué lors de cette période.

Adopté à l'unanimité

15663-01-2013
point no 12h

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE ET DE LA SAAQ

ATTENDU QUE les contrats de travail des cadres et du personnel du bureau de la SAAQ doivent être renouvelés depuis le 1^{er} janvier 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler, jusqu'au 31 décembre 2015, les contrats de travail de :

- Martine Couture, directrice générale
- Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
- Renault Lepage, inspecteur des travaux publics
- Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs
- Jacinthe Poulin, responsable de la SAAQ
- Hélène Hamel Demers, préposée de la SAAQ
- Lucie Boulanger, préposée de la SAAQ

Ginette Moreau, mairesse, Bernard Ouellet, conseiller n° 6 et André Sévigny, conseiller n° 5, sont autorisés à signer les contrats de travail des employé(e)s.

Les conditions de travail des cadres et du personnel du bureau de la SAAQ sont celles de la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Suite aux ajustements de salaire des 4 employés cadre, la rétroactivité sera versée à compter du 1^{er} janvier 2013.

Adopté à l'unanimité

15664-01-2013
point no 12i

EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE AU BUREAU DE LA SAAQ

ATTENDU QUE suite à la démission de madame Nancy Blouin, une offre d'emploi comme préposé(e) au permis et à l'immatriculation a été envoyée par la poste.

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de Chantal Gauthier comme préposée au service à la clientèle du bureau de la SAAQ, à 21 h/semaine, au taux horaire de 13.25 \$.



Que les autres conditions de travail sont celles de la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité

15665-01-2013
point no 12j

**MANDAT À PLANIA POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DU
MDDEFP**

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le remblayage de milieux humides dans le projet de développement résidentiel du secteur des Fleurs;

ATTENDU QUE suite à une demande d'information du MDDEFP concernant la demande de certificat d'autorisation, il y a lieu de mandater monsieur Christian Côté de la firme Plania afin de représenter la Municipalité auprès du MDDEFP;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser monsieur Christian Côté de la firme Plania à représenter la Municipalité auprès du MDDEFP pour le projet de développement résidentiel du secteur des Fleurs.

Adopté à l'unanimité.

15666-01-2013
point no 13a

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Bernard Ouellet, conseiller n° 6, comme maire suppléant, pour une période de 6 mois, à compter de ce jour.

Que Monsieur Ouellet soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié et/ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de Mme Ginette Moreau, lorsque celle-ci est absente et que telle signature est requise durant cette période.

Adopté à l'unanimité.

15667-01-2013
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 14 janvier 2013 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

15668-01-2013
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 14 janvier 2013, à 20 h 20.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture
Directrice générale/Secrétaire-trésorière